

# Télétravail en Pays de Murat : des retombées bien réelles

Selon une étude, la politique en faveur du télétravail de la communauté de communes du pays de Murat (15) a réinjecté près de 2 millions d'euros dans l'économie locale.



© Communauté de communes du pays de Murat

C'est un résultat qui va « au-delà de ce que j'avais pu imaginer », confie Bernard Delcros, maire de Chalinargues (433 habitants) et président de la communauté de communes du pays de Murat (Cantal). Depuis 2007, cet EPCI de 13 communes et 5 700 habitants favorise l'implantation de télétravailleurs sur son territoire, en les aidant à s'installer et en les accompagnant. Vingt-cinq entrepreneurs en télétravail (traduction, secrétariat, com-

munication, etc.) s'y sont ainsi implantés. Soit 52 personnes, dont 16 enfants scolarisés qui, entre 2008 et 2013, ont réinjecté plus de 1,9 million d'euros, dont 1,2 million d'euros de dépenses de consommation réalisées en pays de Murat. C'est l'un des résultats de l'étude d'impact pilotée par l'observatoire des territoires de l'Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne et réalisée par les cabinets Ocalia, OPC et Argo & Siloe.

**Le télécentre dispose de bureaux, salle de réunions et matériel informatique.**

Pour une communauté dont le budget de fonctionnement avoisine les 2 millions d'euros et qui engage 6 000 euros par télétravailleur accompagné, c'est un « retour sur investissement » intéressant. « Ramené à l'échelle d'un territoire de montagne qui a perdu beaucoup d'habitants au cours de ces dernières décennies, c'est un chiffre considérable », souligne le président de l'EPCI.

Cette étude révèle en outre que « la présence de ces nouveaux arrivants est un véritable moteur pour l'artisanat local car 32 % d'entre eux sont propriétaires » et « tous ont engagé des travaux en s'appuyant quasi exclusivement sur des artisans locaux ». Près de 660 000 euros ont ainsi été investis dans des projets immobiliers.

## « À un élève près »

L'étude évalue aussi qu'en cinq ans, plusieurs centaines de personnes ont assisté aux formations ou participé aux forums, soit 135 000 euros de dépenses en nuitées, restauration ou commerces de proximité. Toutes ces dépenses ont « pu favoriser » la création de 18 emplois indirects sur le territoire et de 12 emplois induits.

Et ce n'est sans doute pas fini. « Le pays de Murat pourrait compter entre 23 et 50 nouveaux entrepreneurs en télétravail ou coworking d'ici à dix ans, ce qui pourrait générer de nouvelles sources de revenu », estime Bernard Delcros. L'objectif premier de cette initiative était de dynamiser le territoire et de le repeupler. « Le télétravail est une action parmi d'autres pour permettre l'accueil de nouvelles familles, pour repeupler les villages, maintenir des services, des commerces, rappelle Corinne Ibarra, directrice de la communauté. Avoir, par exemple, 16 enfants scolarisés supplémentaires est très important car parfois le maintien d'une école peut se décider à un élève près ».

Enfin, outre les aides de l'Europe, de l'État, de la région Auvergne et du département du Cantal, la communauté a pu compter sur l'appui de l'Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne. Créée en 2006 par la région Auvergne pour fédérer les initiatives locales en faveur de l'accueil de nouvelles populations, l'agence a ainsi développé une panoplie d'outils dédiés à l'installation de créateurs et de repreneurs.

José SOTO

## Bienvenue au « coworking » et aux start-up

Depuis 2007, la communauté de communes du pays de Murat a aidé l'installation de 25 télétravailleurs sur son territoire. Elle a créé un télécentre au sein de la Maison des services de Murat, avec location de bureaux, salle de réunion, connexions internet, assistance, etc. Elle assure également des formations au télétravail et organise chaque année un forum dédié à cette activité. La 6<sup>e</sup> édition, programmée le 16 octobre, s'ouvrira au « coworking », le travail dans un espace ouvert et

partagé, et aux start-up, jeunes entreprises en construction. La communauté veut en effet élargir son offre « vers une économie collaborative, car dans un domaine qui évolue très vite, il faut sans cesse s'adapter et innover », estime le président de l'EPCI, Bernard Delcros. Un concours « Coup de pouce » est ainsi lancé pour attirer les start-up. Le télécentre de Murat va aussi abriter un « fab-lab », espace doté d'équipements numériques, dont des imprimantes 3D.